



SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Versement de l'ISAE aux Éducateurs en EREA : la FNEC FP-FO reçue mardi 12 juin au ministère

Le SNUDI FO avec sa fédération la FNEC FP-FO a toujours défendu la revendication du versement de l'ISAE à tous les PE éducateurs en EREA.

Le SNUDI-FO qui a écrit au ministère le 22 janvier 2018 (annexe 1) a reçu une réponse inquiétante de la DGRH (annexe 2). Cette réponse confirme la disparition de l'appellation « *éducateurs en EREA* », en application de la funeste circulaire du 27 avril 2017 dont FO demande le retrait, et distingue plusieurs types de PE qui interviennent sur l'internat.

Face à cette fin de non-recevoir, soucieuse de préserver les postes et les missions des PE éducateurs en EREA, la FNEC FP-FO a écrit le 13 avril 2018 au ministère pour demander la modification du décret sur l'ISAE afin de permettre son versement à tous les PE en EREA (annexe 3).

Depuis, le SNUDI-FO avec sa fédération la FNEC FP-FO a pris connaissance que l'ISAE serait à priori versée aux PE éducateurs en EREA.

Bon nombre de questions se posent à lecture de la réponse de la DGRH au courrier du SNUDI-FO (annexe 2)

S'agit-il de tous les PE éducateurs affectés en EREA, y compris ceux qui assurent encore un service de nuitée ? Ou s'agit-il seulement des PE éducateurs affectés en EREA qui sont contraints, par la circulaire du 27 avril 2017 de quitter leur mission exclusive sur l'internat pour assurer un service hybride classe – internat de 21 h qui marque la fin de l'internat éducatif encadré par des PE ?

La FNEC FPFO, reçue ce mardi 12 juin à la DGRH, posera ces questions et demandera que tous les PE en EREA touchent l'ISAE sans distinction.

La FNEC FP-FO confirme la pleine actualité de son communiqué du 21 mars 2018 sur les EREA.

Montreuil, le 8 juin 2018